AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1703
FR0000060451-FS0660

7 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INSTALLUX S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2013, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 novembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INSTALLUX et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INSTALLUX sur le marché.